



COLLECTE DES DÉCHETS MONSTRES

Nous vous informons que la collecte des déchets monstres pour tous les secteurs se fera selon l'horaire planifié au calendrier municipal.

Toutes les consignes habituelles et énumérées dans nos publicités doivent être respectées. Cependant, dans le contexte de cette pandémie certains points sont ajoutés :

1. Exceptionnellement, les déchets devront être déposés au minimum **24 heures avant le jour de la collecte.**

Nous souhaitons que les objets soient déposés dehors au moins 24 heures avant le ramassage pour réduire le risque de contamination et de propagation du virus pour les travailleurs.

2. Il est **fortement recommandé d'éviter de recueillir des déchets sur les terrains de d'autres résidents.**

En cette pandémie de la maladie de la COVID-19, ce n'est vraiment pas une bonne idée de se promener d'un terrain à l'autre pour ramasser des encombrants. Assurez votre sécurité et celle des autres et restez à la maison!



COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS – MAI

OBJETS À RAMASSER:

- doivent être placés le long de la rue et des trottoirs, mais en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir.
- doivent être sortis **1 semaine MAXIMUM** avant la date de la collecte pour votre secteur.
- ne doivent pas être plus lourds que 23 kg - 50 livres. Si tel est le cas, les employés les laisseront sur place.

OBJETS ACCEPTÉS:

De façon non limitative, les objets de toute nature placés en bordure de la voie publique : meuble, matelas, sommier, tapis, toilette, lampe, réservoir, bain et contour en fibre de verre et autres objets, les branches d'arbres **ATTACHÉES** en paquet ne pesant pas plus de 23 kg - 50 livres et appareil électro-ménager si ce dernier ne contient pas d'hydrocarbure (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.).

OBJETS NON RAMASSÉS:

Matériaux en vrac : roc, pierre, terre, béton, asphalte, et souche d'arbre. / Gros rebuts d'origine commerciale ou industrielle. Matériaux provenant de démolition ou de rénovation. / Bateau, chaloupe ou carrosserie ou morceau de carrosserie de voiture, de boîte de camion ou de motoneige. / Déchets de forge, de garage, de ferblanterie ou de plomberie. / Déchets domestiques dangereux : huile usagée, filtre, reste de peinture, batterie d'automobile, solvant, produit de nettoyage acide ou caustique.
Pneus – vous devez venir les porter au garage municipal situé au 3-A chemin de Vimy.

Un délai maximal de « **1 semaine** » est accordé pour ramasser les objets non recueillis lors de la collecte des déchets monstres.

Après cette date s'il y a toujours des débris sur votre terrain, la municipalité se verra dans l'obligation de vous remettre un avis d'infraction.

Notez que le site du garage municipal n'est pas un endroit de dépôt de déchets.